

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

SECTION

TECHNICIEN CHIMISTE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR

CODE : 2002 14 S 20 D1

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 04 février 2010,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

TECHNICIEN¹ CHIMISTE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR

1. FINALITES DE LA SECTION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette section doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Conformément au profil professionnel du Technicien chimiste annexé, la formation vise à permettre à l'étudiant²,

- ◆ de prendre connaissance des modes opératoires ;
- ◆ de surveiller et de contrôler le bon déroulement des opérations ;
- ◆ de prélever et de préparer les échantillons dans le respect des procédures ;
- ◆ de préparer les appareillages et les réactifs nécessaires ;
- ◆ de réaliser les analyses dans le respect des modes opératoires ;
- ◆ d'établir les rapports d'analyse et de les transmettre au responsable ;
- ◆ en production, d'assurer les approvisionnements en matières premières (réactifs) et l'enlèvement des produits conformément aux procédures prévues ;
- ◆ en laboratoire de contrôle, de participer à la gestion des approvisionnements en réactifs et en petits matériels ;
- ◆ d'effectuer des opérations d'entretien prédictif, préventif et de maintenance de 1^{er} niveau sur l'installation ;
- ◆ d'appliquer avec rigueur les règles de sécurité et de protection des personnes, des biens et de l'environnement spécifiques au processus industriel et au laboratoire de contrôle ;
- ◆ de développer de bonnes attitudes à l'égard du changement et de s'adapter à l'évolution technologique.

¹ Le masculin est employé à titre épique.

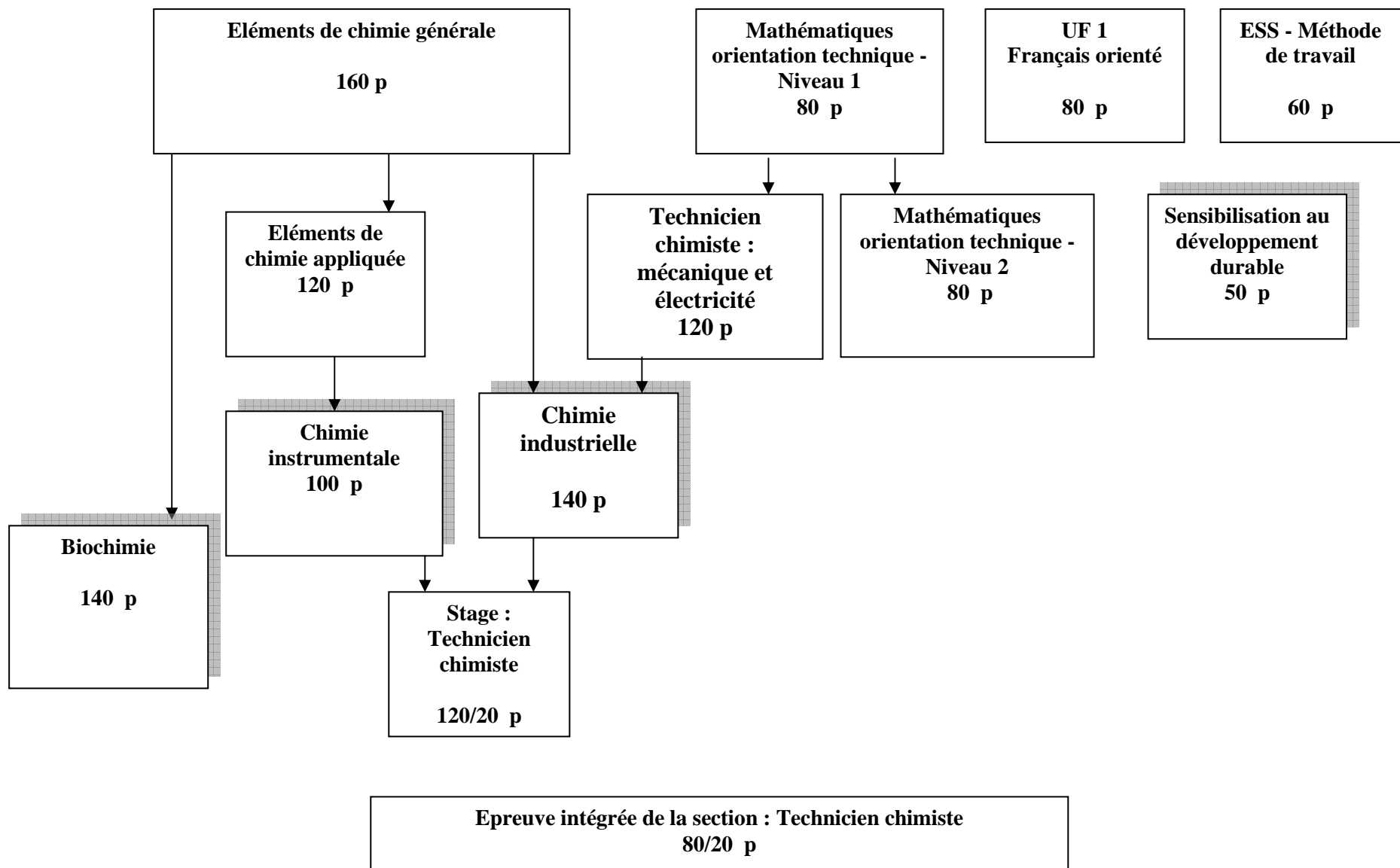
² Idem

2. UNITES DE FORMATION CONSTITUTIVES DE LA SECTION

<u>Intitulés</u>	<u>Classement des U.F.</u>	<u>Code des U.F.</u>	<u>Code du domaine de formation</u>	<u>Unités déterminantes</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Eléments de chimie générale	ESST	021202U21D1	001		160
UF 1 Français orienté	ESST	033121U21D1	001		80
Mathématiques : orientation technique - niveau 1	ESST	012205U21D1	001		80
Sensibilisation au développement durable	ESST	286103U21D1	207	X	50
ESS - Méthode de travail	ESST	971111U21D2	903		60
Eléments de chimie appliquée	ESST	200204U21D1	205		120
Chimie instrumentale	ESST	200215U21D1	205	X	100
Technicien chimiste : mécanique et électricité	ESST	217009U21D1	205		120
Chimie industrielle	ESST	200310U21D1	205	X	140
Mathématiques : orientation technique - niveau 2	ESST	012209U21D1	001		80
Biochimie	ESST	200203U21D1	205	X	140
Stage : Technicien chimiste	ESST	200212U21D1	205		120/20
Epreuve intégrée de la section : Technicien chimiste	ESSQ	200214U22D1	205		80/20

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	
A) nombre de périodes suivies par l'étudiant	1330
B) nombre de périodes professeur	1170

3. Modalités de capitalisation



4. TITRE DELIVRE A L'ISSUE DE LA SECTION

Certificat de qualification de "Technicien chimiste" correspondant au certificat de qualification "Technicien chimiste" délivré par l'enseignement secondaire supérieur de plein exercice